

DELEGATION DE SIGNATURE PONCTUELLE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 321-14 à L321-28 et R321-1 à R321-22 ;

Vu le décret n° 2015-977 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 15 juillet 2021, portant nomination de Madame Valérie LASEK en tant que Directrice Générale de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique ;

Vu la délibération n°2022-23 du 22 novembre 2022 du conseil d'administration de l'établissement l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique ;

Vu la décision n°2023-DS-2-JA de Madame Valérie LASEK, Directrice Générale portant délégation de signature au profit de Monsieur Jorris AUFFRET, Directeur Général Adjoint chargé du pôle Stratégie et Ressources en date du 20 novembre 2023.

Le Directeur Général adjoint chargé du Pôle stratégie et Ressources donne délégation de signature à :

- Madame Anne-Sophie DESANGIN, en qualité de Responsable activation économique et culturelle à l'effet de signer l'état des lieux contradictoire d'entrée de la Maison du Projet, située 74-76 rue Carle Vernet à Bordeaux (33800), le 12 février 2023 à 9H30 et l'état des lieux contradictoire de sortie le 13 février 2024 à 16H30, au bénéfice de l'Association Monts et Merveille (35 rue Jules Perrens – 33 800 Bordeaux).

Fait à Bordeaux, sur une (1) page

Le 12/02/2024

Jorris AUFFRET Directeur Général Adjoint	Pour la Directrice Générale et par délégation  bordeaux Euratlantique Établissement Public d'Aménagement Jorris Auffret / Directeur Général Adjoint
Anne-Sophie DESANGIN Responsable activation économique et culturelle	